

ÉCOLE DOCTORALE N° 327

Temps, espaces, sociétés, cultures - TESC

ÉTABLISSEMENTS

Université Toulouse - Jean Jaurès – UT2J

Université Toulouse 1 Capitole – UT1

Institut national polytechnique de Toulouse – INPT

École des hautes études en sciences sociales – EHESS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

M. Alphonse YAPI-DIAHOU,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président: M. Alphonse YAPI-DIAHOU, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

Experts : Mme Alina BYSTRITSKAYA-MAINTENANT, Université Rennes 2
Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne
Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2020

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) n° 327 *Temps, espaces, sociétés, cultures* (TESC) évolue dans un environnement double : celui du site de la ComUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) et celui de l'établissement porteur, l'Université de Toulouse - Jean-Jaurès (UT2J).

TESC fait partie des 15 ED de l'École des docteurs de Toulouse (EDT), le collège doctoral du site.

Elle regroupe la majeure partie des recherches qui se consacrent à l'étude des sociétés humaines dans le temps comme dans l'espace, ainsi qu'à leur organisation. L'ensemble des recherches qui y sont menées relèvent du domaine des sciences humaines et sociales (SHS), et s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire adossée à une politique qui se veut interdisciplinaire.

Le périmètre scientifique de TESC est structuré autour de dix unités de recherche (UR), relevant de plusieurs établissements de l'UFTMP (UT2J ; Université Toulouse 1 Capitole -UT1 ; Institut national polytechnique de Toulouse -INP-T ; École nationale supérieure d'architecture de Toulouse -ENSA-T- et École des hautes études en sciences sociales -EHESS ; École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole -ENSFEA- et Institut national de la recherche agronomique -INRA). Plusieurs champs disciplinaires y sont représentés : économie, anthropologie, ethnologie, sociologie, démographie, géographie, aménagement et urbanisme, architecture, histoire, histoire de l'art, archéologie. L'ED TESC entretient des partenariats scientifiques avec ces différents établissements.

Elle demande son renouvellement à l'identique.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED est dirigée par sa directrice, assistée d'un conseil. En conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, ce conseil comprend 26 membres, dont les représentants des unités membres (10), des doctorants (5), de l'EHESS (1), des personnels administratifs BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé) (1), des personnalités extérieures membres de l'établissement et/ou de l'UFTMP (4), des partenaires socio-économiques (4), ainsi que des invités permanents sans droit de vote (au nombre de 2, à savoir la gestionnaire de l'ED et la gestionnaire des formations). Le conseil se réunit 4 ou 5 fois par an.

Le conseil définit et met en œuvre la politique doctorale ; il statue sur l'examen des mentions de doctorat, l'élaboration du budget annuel, l'offre et les modalités de formation, les procédures d'attribution des contrats doctoraux uniques (CDU), les demandes d'intégration des UR au sein de l'ED, l'aide aux doctorants dans le cadre de l'École des docteurs de Toulouse.

L'ED en est à son troisième changement de direction durant le quadriennal ; la nouvelle directrice a pris ses fonctions en avril 2019. Cette situation d'instabilité a mis à l'épreuve le fonctionnement de l'ED, mais les risques de dysfonctionnement ont pu être contenus. Entre deux réunions, les membres du conseil sont consultés par

mail, si besoin est (appels d'offres, modalités d'aide aux doctorants, etc.). Depuis 2019, l'ED a décidé de se doter d'un bureau pour la préparation des conseils et le traitement des cas particuliers ou des conflits ; il faut maintenant mettre en œuvre cette décision. En l'absence d'un poste de directeur-adjoint pour une ED de plus de 300 doctorants et 10 unités réparties entre plusieurs établissements, la direction à 1 seule personne (certes très présente et motivée) peut exposer l'ED à des difficultés de fonctionnement.

Les moyens à la disposition de l'ED s'insèrent dans une politique d'établissement en privilégiant la mutualisation avec les autres ED. Les locaux et services d'appui administratifs sont ainsi regroupés dans un des services de la direction d'appui à la recherche (DAR). L'hébergement de l'ED au sein de la Maison de la recherche permet également la mutualisation des ressources logistiques et des équipements (salles de réunion, salle informatique, matériel de projection et de visioconférence, etc.). Plus spécifiquement, l'ED TESC dispose de 50 m² de locaux (pour la direction et la gestion) et d'un support BIATSS pour la gestion administrative.

L'ED communique via son site web, le site web de l'EDT (ComUE), la plateforme « Accès doctorat unique et mutualisé » (ADUM) ainsi que les sites web des UR membres selon la nature des sujets diffusés. Elle dispose de deux listes de diffusion complémentaires : une liste s'adressant aux doctorants inscrits à l'UT2J et une liste des doctorants TESC inscrits dans d'autres universités. Il existe un guide des doctorants à l'échelle des trois ED, « Les aventures du doctorant à l'Université de Toulouse le Mirail », téléchargeable à la rubrique « A la Une » sur le site de TESC.

Pour le recrutement, l'ED TESC a mis en place une commission doctorale pour l'examen des candidatures et une commission spécifique dédiée aux CDU. Composées de membres des unités de recherche, elles comprennent également les représentants élus des doctorants et doctorantes (qui ont voix consultative et l'obligation d'observer un devoir de réserve sur les décisions prises). Leur composition est renouvelée chaque année. Le recrutement repose sur des critères fondés sur la qualité scientifique du projet et la faisabilité de celui-ci. L'avis de l'UR de rattachement du projet est requis (via sa commission des thèses), à l'exclusion de toute condition de financement : l'ED a fait le choix de ne pas recruter seulement des candidats financés par des CDU ou des allocations. La commission doctorale examine les dossiers d'inscription et de réinscription avec participation des élus doctorants. Cette commission est aussi instance de médiation, mais il n'y a pas eu de recours durant le dernier contrat. Une place importante est attribuée au parcours académique des candidats. Tous les doctorants doivent avoir une moyenne de 14/20 en deuxième année de master et au mémoire de recherche (ou équivalent).

Une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) est en cours de discussion à l'échelle de l'UFTMP.

Pour les thèses financées, une progression est signalée (de 27 % à 32 % entre 2014 et 2018). Sur la période du contrat, du fait de sa configuration intégrant des UR d'établissements sous tutelle d'autres ministères, l'ED a pu bénéficier de CDU des Ministères de la Culture et de l'Agriculture, de bourses du Ministère des affaires étrangères et européennes, d'un CDU donné par l'UT1-Capitole. Les sujets sont choisis par les UR et les projets soumis à deux expertises, l'une extérieure et l'autre interne, afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Les candidats présélectionnés sont auditionnés et classés par la commission *ad hoc* (directeur ED et directeur UR + responsable administratif de la direction des études doctorales DED, service administratif d'appui aux écoles doctorales, et représentants des doctorants en position d'observateurs) à la suite d'un scrutin à bulletin secret. Les unités de recherche peuvent présenter un nombre maximum de candidats qui est corrélé à leur taille.

Le nombre de supports de l'ED TESC varie entre 9 et 10 CDU ; en moyenne 14 candidats sont auditionnés. Des CD LabEx sont attribués par le LabEx mais recrutés en présence du directeur de l'ED.

Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement existent au sein de l'ED, en plus des dispositifs mutualisés au niveau de l'établissement ou de l'EDT. L'ED dispose d'une salle à la Maison de la recherche et d'une salle mutualisée, ainsi que d'une salle pour les représentants des doctorants. Le secrétariat est ouvert avec permanence DED de septembre à novembre.

Une réunion de rentrée a lieu pour accueillir les doctorants néo-inscrits, avec la participation de représentants des UR, des élus doctorants, des représentants des associations d'étudiants et des représentants de l'EDT. Au

programme de la journée : présentation de l'ED, des formations, des dispositifs particuliers ; conférence mutualisée avec les deux autres ED sur l'expérience doctorale.

Les partenariats scientifiques s'appuient sur les établissements membres de l'ED, et sur les échanges noués avec des équipes et institutions étrangères, au travers des formations et de l'accompagnement des doctorants dans le cadre des codirections et cotutelles internationales.

TESC ne revendique pas de politique scientifique explicite, afin de ne pas se substituer à l'établissement ni aux unités de recherche. En revanche elle se caractérise par une vocation à accompagner les projets des doctorants et de leur équipe d'accueil, notamment dans le domaine de la formation. Elle assume une dimension transdisciplinaire, en incitant les UR qui la composent à co-porter certaines manifestations.

Concernant l'international, la direction de l'ED s'appuie sur les UR porteuses de projets développés sur des terrains étrangers. Cette ouverture se traduit par des conventions de codirections nationales et par des cotutelles internationales (39 en 2017/2018, soit 10,80 % des inscrits de cette année-là) et l'accueil de doctorants de nationalités étrangères. Ceux-ci représentent 28 % (161) des inscrits, dont 22,36 % d'Afrique subsaharienne, 19,87 % d'Europe, 19,25 % d'Asie, 18,01 % du Maghreb, 16,15 % d'Amérique du Sud. Aussi, 14 % des inscrits sont titulaires d'un master (ou équivalent) obtenu à l'étranger.

• Encadrement et formation des doctorants

En 2019, l'ED compte 316 doctorant inscrits pour un effectif d'encadrants au nombre de 133 HDR membres des UR affiliées, auxquels s'ajoutent 34 co-encadrants non HDR. Le nombre de thèses encadrées par enseignant/chercheur HDR reste limité à six. Ce quota est bien respecté. Afin de renforcer son potentiel d'encadrement l'ED mène une politique d'encouragement à préparer des HDR, en direction des MCF, qui peuvent codiriger trois thèses.

Il existe une charte des thèses commune aux ED de la ComUE, ainsi qu'une convention de formation. L'ED met en œuvre les dispositifs de suivi préconisés par l'arrêté de mai 2016, notamment le comité de suivi de thèse (CST). Dans la pratique, le CST joue un double rôle : celui du comité de thèse qui se prononce sur l'état d'avancement de la thèse, et celui du comité de suivi individuel au sens de l'arrêté de mai 2016. Dans le premier cas, les CST sont organisés dans le courant de la deuxième année et évaluent l'état d'avancement de la thèse. Le CST comprend trois membres dont au moins une personne extérieure à l'UFTMP, la direction de thèse, une personne de l'UFTMP extérieure à l'UR d'origine du doctorant. L'ED organise des entretiens personnalisés en troisième année entre les doctorants et la direction ou le bureau. Ces entretiens ont pour but de faire le point sur l'avancée de la thèse et d'évoquer les éventuels problèmes rencontrés pouvant nécessiter le recours à une médiation. Enfin, la direction de l'ED reçoit sur rendez-vous les doctorants qui le souhaitent. Le suivi et l'accompagnement des doctorants sont donc pris en charge par des comités dont les périmètres et les actions se chevauchent ou se superposent et qui risquent d'être ainsi inopérants. Le comité de suivi est de composition insatisfaisante et laisse peu de place aux critiques des doctorants, du fait de la présence du directeur de thèse (DT) lors des entretiens par exemple. Il est souhaitable de normaliser ces structures.

La politique de formation est basée sur des formations spécifiques à l'ED TESC ainsi que sur des mutualisations, dans le cadre de l'EDT, et avec les deux autres ED (CLESCO et ALLPH@) dans le cadre de l'établissement. Le choix est de rendre obligatoire les formations à raison de 100 heures au total avant la soutenance. Les heures sont validées par la direction de l'ED. Pour soutenir, le doctorant doit avoir validé son parcours doctoral, c'est-à-dire avoir suivi les formations obligatoires du catalogue de formation.

L'offre de formation est abondante et structurée en quatre catégories : les formations mutualisées avec les ED CLESCO et ALLPH@ (connaissance des outils bibliographiques, connaissance informatiques, séminaires interdisciplinaires, etc.) ; les formations organisées par le collège doctoral de site (EDT) élaborées en concertation avec les représentants des ED (diffusion des savoirs, entrepreneuriat, éthique et intégrité scientifique, méthodologie de la thèse, recherche documentaire et publication, poursuite de carrière et insertion, etc.) ; le catalogue spécifique de l'ED ; les formations externes que le doctorant peut faire valider (y compris écriture d'un article ou communication à un colloque). Cependant les doctorants souhaiteraient être impliqués davantage dans la définition et l'organisation des formations, et plus généralement dans le fonctionnement de l'ED.

La durée moyenne des thèses est de 65 mois en 2019 (effet du blocage de l'Université), contre 60 mois en 2017, ou 61 mois en 2018 : une amélioration est constatée.

Le nombre de thèses soutenues se situe autour de 35 en moyenne annuelle.

Le nombre des abandons est en baisse : 8 en 2018/2019.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED s'implique dans les différents dispositifs de formation mis en place par la ComUE et dans l'établissement pour préparer à l'insertion professionnelle et à la connaissance du monde professionnel. Elle incite à suivre les modules « pratiques pédagogiques pour l'université », qui s'adressent aux doctorants désireux d'embrasser une carrière d'enseignant-chercheur.

Pour valoriser le doctorat, l'ED incite les docteurs à publier des articles et présenter des communications. Dans ce cadre, elle soutient les aides à la mobilité pour participer à des rencontres scientifiques. Des formations dédiées à la rédaction d'articles scientifiques sont mises en place. Elle accompagne les demandes d'aide pour la traduction d'articles scientifiques en langues étrangères.

Le suivi des docteurs fait l'objet d'une enquête annuelle par voie de questionnaires, réalisée par l'EDT dans le cadre de l'observatoire du doctorat. Les taux de réponse (à 3 ans) sont : 78 % pour la promotion de 2018 ; 74 % en 2015, et 63 % en 2013.

Les résultats des enquêtes révèlent une bonne insertion professionnelle des docteurs pour des sciences humaines et sociales : 74 % pour les docteurs de 2013 ; 65 % chez ceux de 2015 (hors postdoc), mais 54 % des docteurs de 2017. Les docteurs intègrent en majorité l'enseignement supérieur et la recherche (plus de 50 % des réponses), loin devant l'enseignement secondaire et primaire (16 % en 2017, 17 % en 2013), et le secteur de recherche et développement (<10 %).

Le taux de réponses paraît faible. Par ailleurs le niveau d'implication de l'ED comme celui des UR membres à la collecte des données aurait mérité d'être signalé, en considération de son effet éventuel sur les résultats.

AUTO-ÉVALUATION ET PROJET

Concernant le projet, l'ED demande son renouvellement à l'identique, tant dans son périmètre, que son adossement scientifique, sa gouvernance, sa politique d'encadrement, de formation et de suivi des doctorants.

Elle affirme son attachement à l'École des docteurs de Toulouse, qui représente un cadre de formation doctorale et de préparation à l'insertion professionnelle des docteurs.

Les dispositifs d'encadrement et de formation des doctorants mis en place, à savoir la commission des contrats doctoraux et la commission des dérogations, seront maintenus. L'ED envisage de mettre en place une formation à la direction des thèses, à destination des nouveaux HDR, sous la forme d'un séminaire.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED TESC jouit d'une bonne insertion dans son établissement de rattachement, l'UT2J, qui fait preuve de volontarisme à son égard. Elle bénéficie d'un appui institutionnel important. L'établissement met à sa disposition des moyens (locaux, équipements, personnels, budget, etc.).

On note un alignement progressif sur les dispositifs et procédures de l'arrêté du 25 mai 2016.

L'adossement scientifique est de bonne qualité et en cohérence avec le périmètre de l'ED TESC. Celle-ci s'appuie sur dix unités de recherche reconnues scientifiquement et ouvertes tant sur le plan national qu'international.

La politique de formation est lisible. Elle s'inscrit dans une logique de mutualisation des compétences et sur un catalogue suffisamment ouvert permettant de répondre aux demandes thématiques et méthodologiques spécifiques d'une part, et communes (avec les ED CLESCO et ALLPH@ et avec l'EDT) en matière de suivi des parcours et d'insertion professionnelle d'autre part.

- **Points forts**

- Une présence soutenue des UR doublée de leur appui à la direction et aux actions de formation.
- Un taux d'encadrement satisfaisant.
- Une dimension internationale appréciable.
- Une offre de formation abondante et en adéquation générale avec l'adossement scientifique de l'ED.

- **Points faibles**

- Des instances de gouvernance de l'ED encore incomplètement constituées.
- Une formation défectueuse des comités de suivi.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Achever la mise en place des instances manquantes de l'ED et se conformer ainsi à la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté du 25 mai 2016.
- Impliquer davantage les doctorants dans le fonctionnement de l'ED et des formations.
- Formaliser et rendre visibles les fonctions de médiation assurées par l'ED via les commissions doctorales.
- Mettre en place des comités de suivi conformes à la réglementation tant dans leur composition que dans leur fonctionnement (le DT ne doit en aucun cas être membre du comité de suivi de ses doctorants).
- Afficher tous les textes réglementaires sur le site pour en faciliter l'accessibilité aux usagers à savoir les doctorants, les encadrants et les membres des UR ainsi que toutes les personnes intéressées.

A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

- Maintenir un soutien budgétaire et institutionnel permettant à la direction et aux instances de l'ED de poursuivre leur mission dans de bonnes conditions.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Toulouse, le 29 juin 2020

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département des formations
HCERES

Objet :

Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation
**DEF-PED210020928 - École doctorale n° 327 Temps, Espaces, Sociétés,
Cultures - TESC - 0311383K**

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'École Doctorale TESC, rapport qui reconnaît la pertinence de son périmètre, la qualité de son adossement scientifique et celle des formations dispensées qui constitue une offre lisible. Elle veillera à la stabilisation de la direction et de la gouvernance de l'ED.

Pour ce qui est du soutien qu'elle apporte, l'Université a pris bonne note des observations et recommandations formulées : elle renforcera son appui institutionnel à l'ED TESC comme aux deux autres ED qu'elle porte, en raison de la pertinence de son périmètre, de la cohérence de ses actions pour assurer la formation et la réussite des doctorant.es, de son projet de développement. Elle s'attachera à sécuriser dans la durée les compétences du service de la DED (Direction des Écoles Doctorales, à accroître, dans un contexte budgétaire néanmoins contraint, les moyens financiers mis à la disposition de l'ED. Il convient de noter à ce sujet qu'une part importante des ressources allouées à l'École Doctorale prend la forme de dotations indirectes (mise à disposition d'heures de cours et affectation de personnels) et que, par ailleurs, un certain nombre de dispositifs concernant l'ensemble des doctorant.es de l'Établissement (favorisant par exemple leur mobilité internationale) relève de la Commission Recherche. Enfin, l'Université a engagé, au sein de la CR et en concertation avec les directions des ED, une réflexion pour préciser le rôle des comités de suivi et tendre vers une harmonisation de leurs modalités.

Avec ma considération, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Présidente de l'Université

Emmanuelle GARNIER

Marie-Christine JAILLET
Pour la Présidente
La Vice-Présidente - Commission de la Recherche

Marie-Christine JAILLET

